

Zoning By-law Amendment Proposal Summary

Owner: Richcraft Homes

File N°: D02-02-17-0055

Applicant: Jennifer Murray

Date Submitted: June 5, 2017

Applicant Address: 92 Huron Ave N

Comments due date: August 2, 2017

Applicant E-mail: jenniferkmurray@outlook.com

Development Review Planner: Cheryl McWilliams

Applicant Phone Number: 613 799 2422

Ward Number –Cumberland 19

Ward Councillor: Councillor Blais

Site Location

1508 and 1572 Cox Country Road.

Applicant's Proposal

The City of Ottawa has received a Zoning By-law Amendment application to rezone from Agriculture to Rural Countryside.

Proposal Details

The lands are on the west side of Cox Country Road (formerly Frank Kenny) between Innes Road and Wilhaven Drive are approximately 37 hectares in size and are designated Agricultural Resource in the Official Plan. The lands are currently used for an equestrian operation including barns, indoor and outdoor rings, pasture and forage crops. Adjacent uses include other farm operations, rural residential and further north and west is the urban boundary. The lands are fairly flat fields with a wooded area on a slight rise and is drained through the Penning Drain. There is a major transmission corridor running across the southern portion of the property.

The application was submitted to allow for additional uses in the Rural Countryside zone.

Related Planning Applications

N/A

Timelines and Approval Authority

The "On Time Decision Date", the target date the application will be considered by the City's Agriculture and Rural Affairs Committee, is September 7, 2017.

Submission Requirements

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before the proposed by-law is passed, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the Council of the City of Ottawa to the Ontario Municipal Board.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before the proposed by-law is passed, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Ontario Municipal Board unless, in the opinion of the Board, there are reasonable grounds to do so.

Request to Post This Summary

If you have received this notice because you are the owner of a building within the area of the proposed zoning by-law amendment, and the building has at least seven (7) residential units, it is requested that you post this notice in a location visible to all of the residents.

Stay Informed and Involved

Register for future notifications about this application and provide your comments either by faxing or mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding File No. D02-02-17-0055 in the subject line.

1. Access submitted plans and studies regarding this application online at ottawa.ca/devapps.
2. If you wish to be notified of the decision of Council on the proposed zoning by-law, you must make a written request to me. My contact information is below.
3. Should you have any questions, please contact me.

Cheryl McWilliams, Development Review Planner
Planning, Infrastructure and Economic Development Department
City of Ottawa
110 Laurier Avenue West, 4th Floor
Ottawa, ON K1P 1J1
Tel.: 613-580-2424, ext. 30234
Fax: 613 580-2576
Cheryl.mcwilliams@ottawa.ca

Modification au Règlement de zonage Sommaire de la proposition

Propriétaire : Richcraft Homes

N° de dossier : D02-02-17-0055

Requérante : Jennifer Murray

Date de soumission : 5 juin 2017

Adresse de la requérante : 92, avenue Huron Nord

Date limite des commentaires : 2 août 2017

Courriel de la requérante :
jenniferkmurray@outlook.com

Urbaniste responsable des projets
d'aménagement : Sarah McCormick

N° de tél. de la requérante : 613-799-2422

Quartier : 19 – Cumberland

Conseiller du quartier : Stephen Blais

Emplacement

1508 et 1572, chemin Cox Country

Proposition du requérant

La Ville d'Ottawa a reçu une demande de modification au Règlement de zonage visant à changer la désignation de l'emplacement visé de Zone agricole à Zone d'espace rural.

Détails de la proposition

Les biens-fonds sont situés du côté ouest du chemin Cox Country (anciennement Frank-Kenny) entre le chemin Innes et la promenade Wilhaven. Ils couvrent environ 37 hectares et sont désignés « Ressources agricoles » dans le Plan officiel. Il s'y trouve actuellement un centre équestre comptant des granges, des anneaux intérieurs et extérieurs, des pâturages et des cultures fourragères. Dans les environs se trouvent d'autres exploitations agricoles et des habitations rurales. Plus loin au nord et à l'ouest est située la limite urbaine. Les biens-fonds visés sont des champs plutôt plats, mais comprennent aussi un boisé en légère pente. Ils sont drainés par le drain Penning. Un important couloir de transport d'électricité traverse la partie sud de la propriété.

La demande a été présentée afin de permettre les utilisations additionnelles permises dans la désignation Espace rural.

Demandes d'aménagement connexes

S.O.

Calendrier et pouvoir d'approbation

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la demande sera considérée par le Comité de l'agriculture et des questions rurales de la Ville, est fixée au 7 septembre 2017.

Exigences de soumission

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que le règlement proposé ne soit adopté, cette personne ou cet organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision de la Ville d'Ottawa devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que le règlement proposé ne soit adopté, cette personne ou cet organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisie la Commission des affaires municipales de l'Ontario, à moins qu'il n'existe, de l'avis de cette dernière, des motifs raisonnables de le faire.

Demande d'affichage du présent résumé

Si vous recevez cet avis parce que vous êtes propriétaire d'un immeuble situé dans la zone visée par la proposition de modification au Règlement de zonage et comptant au moins sept (7) unités d'habitation, vous êtes tenu d'afficher cet avis à la vue de tous les résidents de l'immeuble.

Restez informé et participez

Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et transmettre vos observations soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par télécopieur ou par la poste, soit en m'envoyant un courriel et en ajoutant le n° de dossier D02-02-17-0055 dans la ligne objet.

1. Accédez en ligne aux études et aux plans présentés concernant la présente demande à **ottawa.ca/demdam**.
2. Si vous voulez être avisé de la décision du Conseil concernant la proposition de modification du Règlement de zonage, vous devez m'en faire la demande par écrit. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.
3. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi Sarah McCormick, urbaniste responsable des projets d'aménagement

Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique

Ville d'Ottawa

110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage

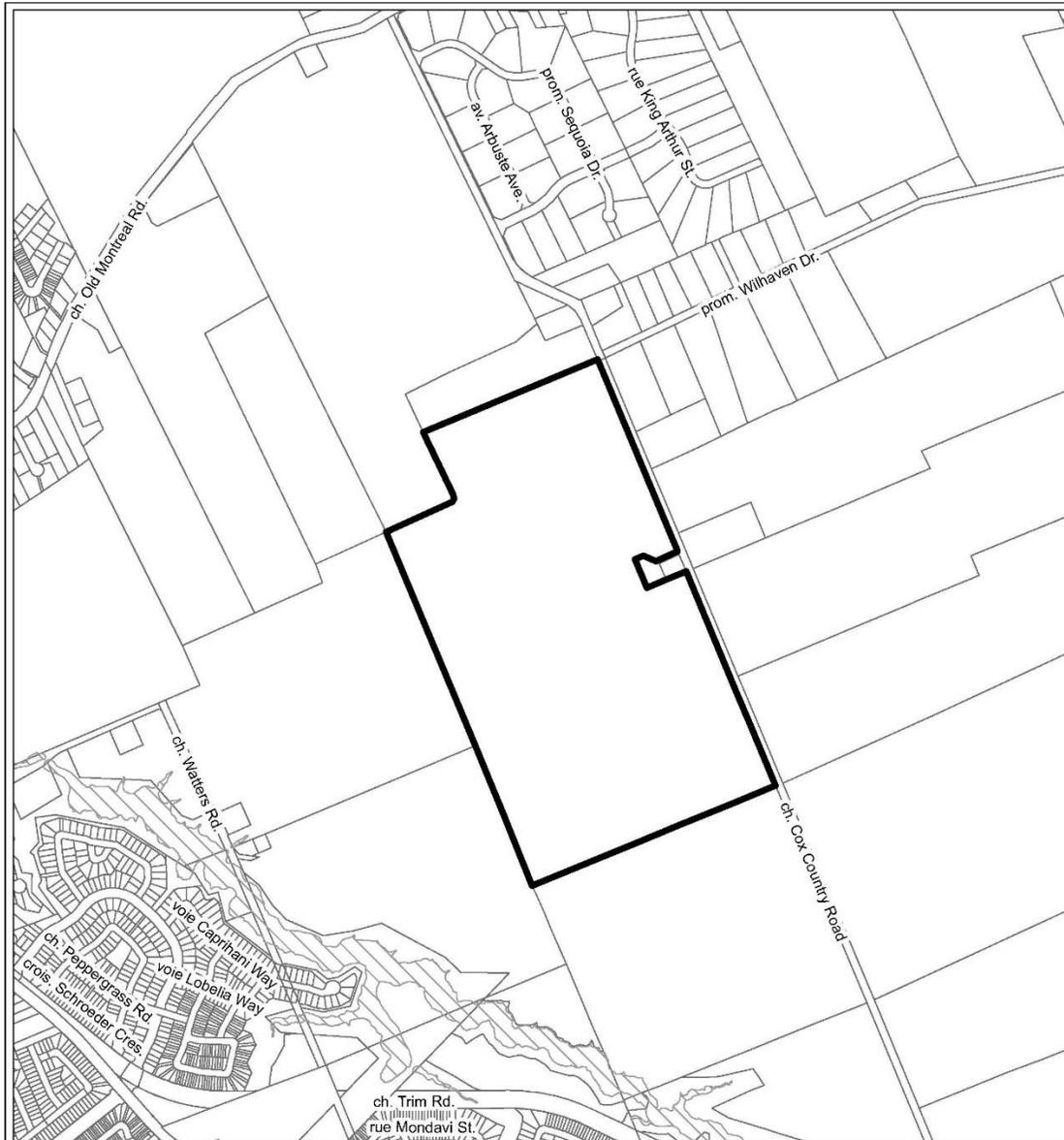
Ottawa (Ontario) K1P 1J1

Tél. : 613-580-2424, poste 24487

Télécopieur : 613 580-2576

sarah.mccormick@ottawa.ca

Location Map/ Carte de l'emplacement



		LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE	
D02-02-17-0055	17-1033-X	1508 chemin Cox Country Road	
I:\CO\2017\Zoning\Cox_Country_1508			
<small>©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers All rights reserved. May not be produced without permission THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY</small>			
<small>©Les données de parcelles appartient à Teranet Entreprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CE CI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE</small>			
REVISION / RÉVISION - 2017 / 06 / 27			